

## COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

### PROCES VERBAL SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Le douze du mois d'avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire. (Date de convocation : 06/04/2023).

Étaient présents : Mmes Nadine GARCIA, Martine GILLARD, Dominique KNECHT, Sophie SGRO, Audrey HUMBERT, Cathy MOMPERT;

MM. Frédéric BERTRAND, Jean-Michel GUERNÉ, Vincent TILLEMENT, Thierry WILHEM, Jean-Marc RACHULA, Christophe LAURENT.

Étaient absents excusés : Mme Monique LEYDER (procuration à Martine GILLARD),  
M. Anthony CARBONNIER (procuration à M Walter KURTZMANN),  
M. Jean-Claude BASTIEN (procuration à M Jean-Michel GUERNÉ)  
Mme Caroline MARIGNY (procuration à Mme Cathy MOMPERT)  
M. Mickaël STAAT

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine, a été désigné conformément à l'article L.2541-6 du CGCT et à l'article 14 de son règlement intérieur

#### 1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2022 – BUGDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Compte Administratif 2022 – Budget LOTISSEMENT dressé par l'ordonnateur qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	279 406,33
Dépenses de fonctionnement	556 072,56
Résultat de fonctionnement reporté (N-1) en excédent	0
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>-276 666,23</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	257 071,75
Dépenses d'investissement	0
Résultat d'investissement reporté (N-1) déficit	0
<b>Résultat d'investissement de clôture en déficit</b>	<b>257 071 75</b>

Monsieur le Maire est invité à se retirer lors du vote du présent point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

**ADOpte** le Compte Administratif du budget annexe « Lotissement » de la commune pour l'exercice 2022, le budget « Lotissement » étant clôturé.

## **2 – FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Compte Administratif 2022 dressé par l'ordonnateur qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	1 611 066,84
Dépenses de fonctionnement	1 188 579,27
Résultat de fonctionnement reporté (N-1) en excédent	258 367,85
<b>Résultat de fonctionnement de clôture en excédent</b>	<b>680 855,42€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	614 898,03	
Dépenses d'investissement	337 180,87	
Résultat d'investissement reporté (N-1) en déficit	488 331,08	
<b>Résultat d'investissement de clôture en DEFICIT</b>	<b>210 613,92</b>	
Restes à réaliser	Dépenses	117 205,18
	Recettes	0
	Excédent	
<b>Soit en tenant compte des restes à réaliser, Un déficit de financement en investissement de</b>		<b>327 819,10€</b>

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :**

- **En report à nouveau (ligne 002) : 353 036,32 €**
- **Affectation en investissement (1068) : 327 819,10 €**
- *Pour mémoire, inscrire en D 001 : 210 613,92 €*

Monsieur le Maire est invité à se retirer lors du vote du présent point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le Compte Administratif et le compte de gestion de Mr le trésorier du budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

## **3 – VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2023**

Le Conseil Municipal,

**Considérant** que la réforme de la fiscalité directe locale prévoit que la commune, au regard de l'intercommunalité à laquelle elle appartient vote des taux concernant les taxes suivantes :

- La Taxe sur le Foncier des propriétés Bâties (TFPB) ;
- La Taxe sur le Foncier des propriétés Non Bâties (TFPNB).

**Considérant que** la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) n'est plus perçue par les communes, mais qu'une compensation sera assurée par l'État.

**Considérant que** la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) reste perçue par les communes si celles-ci décident d'un taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, **DÉCIDE** d'augmenter les taux d'imposition inchangés depuis 2018, de 7%, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti **30,43 %** ;
- Taxe sur le foncier non bâti **40,28 %**.

**II DÉCIDE** également d'augmenter le taux d'imposition inchangé depuis 2018 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de 7%, à savoir, à 16 voix pour et 1 abstention :

- Taxe habitation résidences secondaires **12,17 %**

#### **4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**DÉCIDE** d'approuver le projet de budget primitif présenté par Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint, Chargé des Finances, pour l'année 2021 qui s'équilibre comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	602 000
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (chapitre 011)	486 181,32
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	114 400
CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66)	14 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)	1 000
DOT AMORTISSEMENT (CHAPITRE 68)	3 000
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	50 000
ATTENUATION DE PRODUITS	6 500
DÉPENSES IMPRÉVUES (chapitre 022)	<b>COMPTE M14 SUPPRIMÉ</b>
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 023)	360 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 638 481,32</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
ATTÉNUATION DE CHARGES (chapitre 013)	40 000
PRODUIT DES SERVICES (chapitre 70)	17 300
IMPÔTS ET TAXES (chapitre 73)	933 800
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)	266 345
PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)	0
PRODUITS FINANCIERS (chapitre 76)	0
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)	13 000
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	15 000
RÉSULTAT REPORTÉ	353 036,32
<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>1 638 481,32</b>

#### **INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
Attribution compensation à MM (voirie) – art 2046	55 000
Op° 121 MOBILIER	0
Op° 134 VOIRIE	80 000
Op° 140 ECLAIRAGE	77 800
Op° 141 MATERIEL	45 385
Op° 142 BATIMENT	30 000
Op° 144 VIDEOPROTECTION	150 000
Op° 149 CIMETIERE	30 000
Op° 150 ATELIER COMMUNAL	173 000
Op° 151 MAISON 6 RUE DE CHESNY	173 000

Op° 152 RENOVATION PRESBYTERE	200 000
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (chapitre 16)	51 000
DÉPENSES IMPRÉVUES (chapitre 020)	<i>COMPTE M14 SUPPRIMÉ</i>
21 Terrains	200
198 NEUTRALISATION AMORT.	15 000
231 / 041 Opération patrimoniales	7 000
001 déficit N-1	210 613,92
TOTAL	
RESTES Á RÉALISER	117 205,18
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 415 204,10</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT (chapitre 021)	360 000
SUBVENTIONS (chapitre 13)	130 000
DOTATIONS (chapitre 10)	40 385
AMORTISSEMENTS (chapitre 040)	50 000
EMPRUNT (16)	500 000
1068 affectations du fonctionnement	327 819,10
Opération patrimoniales 041	7 000
RESTES Á RÉALISER	0
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 415 204,10</b>

## **5 – FINANCES – AUTORISATION DE MOUVEMENTS DE CREDITS**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, accepte cette proposition et donne pouvoir à Mr le Maire afin de procéder à ces mouvements de crédits, si nécessaire, dans cette limite de 7,5% dans chaque section.

## **6 – COLIS DES SÉNIORS – BONS D'ACHATS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (M. TILLEMENT s'étant retiré), à l'unanimité des voix :

- **DÉCIDE** d'octroyer 2 bons d'achat de 10€ et un de 8 € pour tous les séniors âgés de 70 ans et plus, utilisables dans les commerces peltrois en lieu et place du repas des séniors;
- **CHARGE** M. le Maire de signer la convention à intervenir avec les commerçants peltrois signataires de la convention.

## **7 – FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subvention reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (Mr WILHELM s'étant retiré), **DÉCIDE** de d'octroyer les subventions telles que définies ci-après :

Associations	Subvention sollicitée	Subvention accordée
AS PELTRE	4 000 €	<b>4 000 €</b>

Le Maire

Le secrétaire de séance

Walter KURTZMANN

Séverine JOFFROY

